

Ateliers vacances du 17 au 28 octobre 2022

Le déroulement des ateliers vacances est soumis à la situation sanitaire et aux décisions des Autorités fédérales et cantonales. Enfance & Jeunesse se réserve le droit d'annuler cette prestation en tout temps, en fonction de l'évolution de la situation coronavirus et des recommandations du Conseil fédéral et du Canton. Nous vous tiendrons informés dans la mesure du possible dans les meilleurs délais.

Les enfants sont encadrés par le personnel de toutes les structures du réseau. Le lieu sera défini selon le nombre d'enfants inscrits et en fonction de leur âge. Les parents peuvent déposer leur(s) enfant(s) entre 8h et 9h et le(s) récupérer entre 17h30 et 18h15 pour permettre un bon déroulement de la journée.

Des sorties sont organisées les 20 et 25 octobre, l'enfant est accueilli toute la journée.

Le bulletin d'inscription est à retourner dûment complété, daté et signé avant **le vendredi 16 septembre** à :
AJERE – Rue du Temple 7b – 1180 Rolle ou par courriel à andreane.piccand@enjeu.ch

Nom & Prénom de l'enfant : Né(e) le :

Classe fréquentée : Particularités :

Santé – Allergies – Intolérances alimentaires :
(selon formulaire Eldora rempli)

Placé(e) habituellement à : La Barcarolle L'Arc-en-ciel Les Vents d'Ange La Petite Poste
 Bellefontaine Le Cygne La grande échelle Accueillante en milieu familial Autre

	07h00	08h00 – 11h30	11h30 – 13h30/14h	13h30/14h – 18h30
Lundi 17 octobre				
Mardi 18 octobre				
Mercredi 19 octobre				
Jeudi 20 octobre				
Vendredi 21 octobre				
Lundi 24 octobre				
Mardi 25 octobre				
Mercredi 26 octobre				
Jeudi 27 octobre				
Vendredi 28 octobre				

Extrait du règlement art. 2.5

La prise en charge durant les périodes de vacances scolaires fait l'objet d'une demande au moyen du formulaire ad hoc. Un contrat spécifique est établi pour cette période de prise en charge sur la base du formulaire précité complété par les parents. En cas de dédite du contrat une semaine avant le début du 1^{er} jour des vacances scolaires, une participation de l'ordre de 20% + CHF 50.00 de frais d'annulation seront facturés aux parents (sauf cas exceptionnel majeur : maladie, accident sur présentation d'un certificat médical) pour permettre à la structure de faire face à ses dépenses. Tout désistement après cette date sera pleinement facturé.

Lieu & date : Signature :